

M. Nielsen: J'entends les railleries des députés d'en face, mais ceux qui faisaient partie du comité permanent de la justice et des questions juridiques savent très bien que les remarques du premier ministre sont inexactes. Les membres de ce comité ont entendu les témoignages d'agents de la GRC selon lesquels plus de 1,000 dispositifs d'écoute électronique étaient branchés sur des lignes privées au pays. Je pense donc que ces témoignages ainsi que l'adoption d'un bill interdisant l'écoute électronique attestent très bien de la véracité de l'allégation.

Des voix: Bravo!

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PÉTROLE ET GAZ—LES ENTRETIENS ENTRE HAUTS FONCTIONNAIRES CANADIENS ET AMÉRICAINS TOUCHANT LES PIPE-LINES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je veux demander au premier ministre si des discussions se poursuivent entre les fonctionnaires canadiens et américains au sujet de la formulation d'un accord touchant les pipe-lines pour le pétrole et le gaz. Peut-il dire à la Chambre quel est le but de ces entretiens et s'ils porteront sur les pipe-lines actuels et à venir, ou quelle en est la teneur générale et quel objectif le gouvernement veut atteindre en y prenant part?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai moi-même, tout comme d'autres ministres, je crois, expliqué le grand objectif de ces entretiens. La possibilité d'un accord ou d'un traité protégeant chacun des deux pays contre l'utilisation abusive des privilèges acquis dans le territoire de l'autre est très intéressante. Mise à part la discussion de cette idée, je crois pouvoir dire qu'on n'aborde pas l'adoption de mesures précises pour le moment. En fait, il me semble que cette idée a certains rapports avec l'acceptation du pipe-line de la vallée du Mackenzie, et l'acheminement de ressources américaines; comme le député le sait déjà, c'est là un point dont n'a pas encore été saisi l'Office national de l'énergie.

GAZ NATUREL—DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ORDONNER À L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE UNE RÉVISION DES PERMIS D'EXPORTATION

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Comme le consortium qui demande aujourd'hui la permission de construire le pipe-line de la vallée du Mackenzie, alléguant que le Canada manquera de gaz naturel dès 1979, groupe en grande partie les mêmes sociétés qui en 1970 ont persuadé le gouvernement d'autoriser l'exportation de 6,3 milliards de pieds cubes de gaz sous prétexte que nous avions des approvisionnements suffisants pour répondre à nos besoins jusqu'en 1995, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement est prêt à ordonner à l'Office national de l'énergie de revoir et réviser ces permis d'exportation de gaz naturel comme il est autorisé à le faire aux termes de l'article 17 de la loi sur l'Office national de l'énergie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, dans la mesure où vous me présentez des instances, je suis sûr que l'Office en tiendra compte. Pour ce qui est de demander au gouvernement de donner des instructions, je porterai la question à l'attention du minis-

Questions orales

tre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui doit rentrer à Ottawa plus tard dans la journée.

LE PROLONGEMENT DE L'OLÉODUC JUSQU'À MONTRÉAL—DEMANDE DE PRÉCISIONS QUANT À L'ATTITUDE DES É.-U. À L'ÉGARD DU PROJET

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire importante. Le premier ministre dirait-il à la Chambre si, dans les discussions qui se poursuivent entre les hauts fonctionnaires canadiens et américains au sujet d'un accord général sur un pipe-line, les représentants américains ont exhorté le Canada à ne pas prolonger le gazoduc jusqu'à Montréal?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député parle de discussions entre hauts fonctionnaires sur un sujet précis. J'avoue que si son allégation est exacte il est alors mieux renseigné que moi. J'ignore si des entretiens précis ont porté sur la question du pipe-line, et je n'ai pas dit qu'il y en avait eu. J'irai aux renseignements et si le député a des renseignements que je n'ai pas, je demanderai une explication.

* * *

[Français]

LE CODE CRIMINEL

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE—LA PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A la suite des malheureux événements survenus hier à la princesse Anne et à son mari, et étant donné qu'un comité du sénat américain, par un vote majoritaire, s'est prononcé dernièrement en faveur du rétablissement de la peine de mort, le gouvernement a-t-il l'intention de reconsidérer la peine de mort comme mesure susceptible de freiner le crime au Canada, comme il est actuellement proposé aux États-Unis, et afin de prévenir également des attentats comme celui qui a été perpétré hier en Angleterre, et comme il pourrait également s'en produire au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le député sait probablement que j'ai exprimé, au nom de la population canadienne, nos regrets et notre surprise à la suite de l'attentat d'hier. Mais pour ce qui est de la dernière partie de sa question, je dois lui répondre par la négative parce que nous n'avons pas l'intention de présenter à nouveau ce projet de loi au Parlement. Le projet de loi qui a été adopté par la Chambre est en vigueur pour cinq ans, et d'ici là le gouvernement se contentera de l'appliquer.

M. Rondeau: Monsieur le président, le très honorable premier ministre pourrait-il dire si le gouvernement prévoit déposer à la Chambre d'autres mesures visant à empêcher le crime au Canada, et à protéger plutôt la société que les criminels?

M. Trudeau: Monsieur le président, le député doit avoir à l'esprit quelques punitions ou châtiments particuliers. S'il voulait bien me faire les suggestions qu'il a à l'esprit, je serais disposé à les considérer.